

**Mouvement Solidarité Montréal-Nord**  
6060, rue Renoir Montréal-Nord (Québec) H1G 2N8  
Tél. : (514) 326-8400 poste 225

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE  
MOUVEMENT SOLIDARITÉ MONTRÉAL-NORD**

**À LA**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
EN VERTU DE LA LOI SUR LA RECHERCHE DES CAUSES ET DES CIRCONSTANCES DES  
DÉCÈS (L.R.Q. C. R-0.2, ART. 136) CONCERNANT LE DÉCÈS DE M. FREDY ALBERTO  
VILLANUEVA SURVENU LE 9 AOÛT 2008**

**PRÉSIDÉE PAR  
MONSIEUR L'HONORABLE JUGE ANDRÉ PERREAULT**

**MONTRÉAL  
19 JANVIER 2011**

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
DÉCÈS DE M. VILLANUEVA : CAUSES PROBABLES ET CIRCONSTANCES.....	4
Causes probables du décès de M. Villanueva.....	4
Circonstances du décès de M. Villanueva.....	4
Le contexte social des événements du 9 août 2008.....	4
Montréal-Nord et son quartier Nord-Est.....	4
Montréal-Nord .....	4
Quartier Nord-Est de Montréal-Nord .....	5
Travail policier dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord.....	7
Intervention en général .....	7
Lutte au phénomène de gang.....	9
Les événements du 9 août 2008.....	9
Les suites à l'événement du 9 août 2008 .....	12
Notre analyse des circonstances du décès de M. Villanueva .....	13
RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA VIE HUMAINE.....	21
Citoyens.....	21
Organismes communautaires et institutions publiques.....	21
SPVM et autres corps policiers .....	21
École nationale de police .....	23
Autorités gouvernementales .....	23
ACTIONS MENÉES PAR NOTRE MOUVEMENT DEPUIS LES ÉVÉNEMENTS.....	25
CONCLUSION.....	27
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	28

## **INTRODUCTION**

Le Mouvement Solidarité Montréal-Nord est né au lendemain des événements qui se sont déroulés dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord les 9, 10 et 11 août 2008. Il s'agit d'une coalition indépendante de personnes et d'organisations actives à Montréal-Nord qui se sentent fortement concernées par ces derniers. Il participe en tant que « partie intéressée » aux travaux de la Commission d'enquête publique du Coroner sur la mort de M. Fredy Alberto Villanueva. C'est donc à ce titre qu'il dépose le présent mémoire.

Ce mémoire vise à présenter nos conclusions au terme des audiences publiques de la Commission. Il est divisé en trois sections et ce, selon les directives émises par le Coroner. Dans la première partie, on y trouve notre analyse des causes probables et des circonstances du décès de M. Fredy Villanueva. La deuxième est consacrée aux recommandations que nous faisons au Coroner afin d'assurer une meilleure protection de la vie humaine. Enfin, la troisième entend indiquer au Coroner les gestes qui ont été posés par notre mouvement depuis les événements du 9 août 2010 dans le but de concourir à une meilleure protection de la vie humaine.

En terminant, les membres de notre mouvement ont participé sur une base bénévole au travail de la Commission. Ces membres sont essentiellement des intervenants sociaux qui agissent au quotidien dans la communauté de Montréal-Nord : aucun d'entre eux n'est juriste. Pour les fins de ce mémoire, ils ont donc choisi d'aller directement à ce qui leur paraît être l'essentiel et ce, à la lumière de la preuve qui a été présentée lors des audiences de la Commission.

# **DÉCÈS DE M. VILLANUEVA : CAUSES PROBABLES ET CIRCONSTANCES**

## **CAUSES PROBABLES DU DÉCÈS DE M. VILLANUEVA**

M. Fredy Alberto Villanueva est décédé de mort par balles à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal en fin de soirée le 9 août 2008. Âgé de 18 ans, M. Villanueva avait été atteint au thorax par deux projectiles de calibre 9 millimètres tirés par l'agent Jean-Loup Lapointe du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et ce, à l'aide de son arme de service, un pistolet Glock 9mm. Selon toute vraisemblance, ce sont ces deux projectiles qui seraient à l'origine de son décès. L'événement mettant en scène MM. Villanueva et Lapointe s'était déroulé un peu plus tôt le même soir, vers 19h00, dans l'aire de stationnement attenante au Parc Henri-Bourassa, parc limitrophe au quartier Nord-Est de Montréal-Nord.

Pour les fins de l'exercice, rappelons qu'un autre projectile tiré par le même policier avec la même arme de service, avait aussi blessé M. Villanueva et, après avoir ricoché sur celui-ci, s'était logé dans le bras droit de M. Denis Méas, un ami de M. Villanueva. Enfin, un quatrième projectile tiré par M. Lapointe et provenant aussi de son arme de service s'est logé dans le dos de M. Jeffrey Sagor-Métellus, une connaissance de M. Villanueva.

## **CIRCONSTANCES DU DÉCÈS DE M. VILLANUEVA**

### **LE CONTEXTE SOCIAL DES ÉVÉNEMENTS DU 9 AOÛT 2008**

La mort de Fredy Villanueva n'est pas qu'un fait médical, c'est aussi un fait social. Il est de notoriété publique qu'un fait social ne peut s'expliquer si on ne tient pas compte du contexte dans lequel il est survenu. Par conséquent, revenons sur celui qui prévalait le 9 août 2008 à Montréal-Nord et dans le quartier Nord-Est de cet arrondissement de la Ville de Montréal.

### **Montréal-Nord et son quartier Nord-Est**

#### *Montréal-Nord*

Au mois d'août 2008, l'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal est habité par une population d'environ 83,000 personnes. Cet arrondissement occupe un territoire localisé *grosso modo* entre le Boulevard St-Michel à l'Ouest, la rivière Des Prairies au Nord, le Boulevard Albert-Hudon à l'Est et la voie ferrée du CN au Sud.

La population de Montréal-Nord est composée de gens de différentes conditions sociales. On y retrouve des gens de classe aisée (ex. : Boul. Gouin), de classe moyenne (ex. : Cité des fleurs) et de classe plus modeste, voire même très modeste (ex. : quartiers Nord-Est et Sud-Ouest). Si l'ensemble de la communauté de Montréal-Nord n'est pas pauvre, on y retrouve toutefois beaucoup de pauvreté. En effet, 29 % des personnes vivant à Montréal-Nord (22,8 % à Montréal) dispose de revenus qui se situent sous le « seuil de faible revenu après impôt ». Par ailleurs, Montréal-Nord se caractérise au plan démographique par une présence importante à la fois de jeunes et de personnes âgées. Dans l'ensemble, il s'agit d'une communauté dynamique qui foisonne d'initiatives souvent méconnues du grand public.

Les données disponibles démontrent que Montréal-Nord est en 2008 un des endroits sur l'île de Montréal où la composition démographique se transforme le plus rapidement. Ainsi, la proportion d'immigrants au sein de la population de Montréal-Nord a augmenté de 42 % en 10 ans (passant de 23,0 % en 1996 à 32,6 % en 2006). La proportion d'immigrants récents a suivi la même tendance avec une augmentation de 39 % (passant de 5,7 % à 7,9 % pour la même période). Enfin, la proportion de personnes appartenant aux minorités visibles a crû davantage encore affichant une poussée de 72 % (de 18,5 % à 32,0 %); il est à noter que cette proportion s'établit à 41,7 % dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord et s'élève à 25,0 % pour la région de Montréal dans son ensemble. Dans un contexte de transformation démographique aussi rapide, les diverses organisations présentes sur le terrain font ainsi face à un énorme défi d'adaptation.

Jusqu'aux fusions municipales, Montréal-Nord était une ville. L'ancienne administration municipale de Montréal-Nord a fait un travail de développement extraordinaire afin d'en faire une véritable ville de banlieue. Malheureusement, cette administration refusait de reconnaître que sa communauté faisait face à d'importants problèmes sociaux. Par voie de conséquence, elle a négligé pendant de nombreuses années la situation particulièrement précaire du quartier Nord-Est. Tout cela a conduit à la création d'une sorte de mur psychologique entre ce quartier et le reste de Montréal-Nord. C'est en quelque sorte ce mur qui est tombé lors de l'émeute de la nuit du 10 au 11 août 2008, révélant ainsi l'existence d'au moins deux Montréal-Nord.

Avec les fusions municipales, Montréal-Nord est devenu un Arrondissement de la Ville de Montréal. Cette situation de fait a fini par être acceptée par une bonne partie de la population locale. La Ville de Montréal et le nouvel Arrondissement de Montréal-Nord ont alors amorcé un changement de cap. Des gestes significatifs ont été posés : par exemple, la construction de la Maison culturelle et communautaire située juste à côté de son quartier Nord-Est. Selon nous, la révolte populaire des citoyens du quartier Nord-Est qui a suivi les événements du 9 août 2008 a toutefois démontré que :

- 1- le processus de changement était beaucoup trop lent ;
- 2- les moyens mis en place étaient nettement insuffisants pour répondre aux besoins des citoyens ;
- 3- les gestes posés n'ont pas toujours été en phase avec les aspirations réelles d'une bonne partie de la population (ex. : Maison des citoyens vs Maison culturelle et communautaire).

#### *Quartier Nord-Est de Montréal-Nord*

Pour sa part, le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est un « quartier sensible » connu et désigné comme étant la zone de revitalisation urbaine intégrée de Montréal-Nord. Il est le lieu de résidence d'environ 13,000 personnes en août 2008. D'une superficie d'un peu plus d'un kilomètre carré, ce quartier est délimité par le Boulevard Rolland à l'Ouest, le Boulevard Léger au Nord, le Boulevard Langelier à l'Est et le Boulevard Maurice-Duplessis au Sud. Fait à noter, on retrouve à l'ouest du Boulevard Rolland une série d'équipements collectifs qui sont limitrophes à ce quartier : Parc Henri-Bourassa, Maison culturelle et communautaire, école secondaire Henri-Bourassa et écoles primaires Gérald McShane et Jules-Verne.

Deux petits parcs sont situés dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Il s'agit de parcs peu fréquentés en août 2008 parce qu'ils sont enclavés et que leurs équipements laissent fortement à désirer. On retrouve dans le quartier des commerces de proximité sur les boulevards Maurice -Duplessis et Rolland et sur les rues Pierre et Pascal. Situés entre le boulevard Rolland et la rue Lapierre, les commerces de la rue Pascal (Pascal sud) sont fort achalandés; ceux-ci bénéficient d'un espace de stationnement privé commun situé directement devant eux. Dans le cadre de cette enquête, il est à noter que ce sont plus spécifiquement les commerces situés entre les rue Jubinville et Lapierre qui ont attiré l'attention des parties intéressées : Marché Unik, les Fourchettes de l'Espoir, Pizza New-York, Fruiterie Pascal, Boulangerie-Pâtisserie Vianou, Dépanneur Pascal, Coiffeur Tam-Tam et Nettoyeur Plus. En effet, s'ils sont fréquentés par une bonne partie des citoyens du quartier, ces commerces sont situés tout à côté du coin sud-ouest de Pascal et Lapierre, un lieu de rencontre fréquenté notamment par des personnes associées aux gangs.

Pour nombre d'urbanistes, le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est considéré comme étant une erreur sur le plan de l'aménagement urbain. Il s'agit d'un quartier essentiellement composé de « blocs à appartements » où on retrouve une des plus fortes densités de population au kilomètre carré au Canada. Le coût de location de ces conciergeries est relativement abordable ce qui attire et concentre des gens ayant des revenus modestes. On trouve dans le quartier des conditions de développement social très difficiles. Selon l'indice Pampalon<sup>1</sup>, 70 % de ses habitants vivent à la fois une pauvreté matérielle et sociale. De façon plus spécifique, 40,9 % de ses résidents (22,8 % à Montréal) y vivent avec un revenu se situant sous le « seuil de faible revenu après impôt ». Notons que dans la grande majorité des cas, il s'agit de familles monoparentales avec de nombreux enfants ou de gens isolés socialement. On constate ainsi que la pauvreté fait partie du quotidien de ceux qui vivent sur ce territoire restreint et densément peuplé du Nord-Est de Montréal-Nord.

Sur le plan ethnoculturel, le quartier Nord-Est se caractérise par une grande diversité. D'abord une importante minorité de québécois francophones de souche constitue environ 40 % des résidents. Il y a ensuite des québécois d'origine haïtienne qui représentent près de 30 % de la population. Les autres résidents sont surtout des québécois d'origines latino-américaines, africaines (ex. : Maghreb), européennes ou asiatiques. Dans ce quartier, on constate par ailleurs que plusieurs de ses résidents ont tendance à se méfier des institutions publiques en général et de la police en particulier. Il importe ici de comprendre que bon nombre d'entre eux proviennent de pays où les institutions publiques et la police n'avaient pas nécessairement bonne réputation.

À ces premiers constats, il faut ajouter que le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est aux prises avec la présence influente d'un des plus puissants gangs de rue au Québec (les «Bo-gars» ou les «Rouges»). Ancré dans le quartier depuis le début des années 80, il s'agit d'un gang très structuré qui dispose sur le terrain d'un mode de fonctionnement de nature à neutraliser une bonne partie du travail policier régulier. L'emprise de ce gang est à ce point importante qu'il réussit à imposer dans le quartier une véritable loi du silence par rapport à plusieurs événements criminels qui y surviennent. Les statistiques criminelles sous-estiment donc plus qu'ailleurs ce qui se passe réellement dans le quartier. Fait à noter, cette emprise s'est d'ailleurs

---

<sup>1</sup> Regard sur la défavorisation à Montréal, Direction de la santé publique de Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Gouvernement du Québec, 2008.

faite sentir lors des audiences publiques de l'enquête et ce, notamment à travers le témoignage parfois « sélectif » de certains jeunes directement impliqués dans l'événement du 9 août 2008.

Le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est un quartier qui a toutefois du potentiel. La plupart des gens se connaissent comme s'il s'agissait d'un gros village. Un certain nombre d'artistes et bon nombre de personnes engagées socialement s'activent pour animer le quartier et pour en améliorer les conditions et la qualité de vie.

### **Travail policier dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord**

Les membres du Mouvement Solidarité Montréal-Nord ont un très grand respect pour le travail policier. Ils sont conscients que le travail policier dans une société démocratique est une fonction difficile à exercer. Ainsi, le policier peut être appelé à évaluer rapidement des situations problématiques, parfois complexes, et à prendre tout aussi rapidement des décisions conséquentes et ce, dans le respect des chartes, des lois et des règlements qui balisent son travail. Les membres de notre Mouvement sont aussi au fait que les policiers sont légalement détenteurs de l'autorité de faire respecter les lois en vigueur. Cette autorité s'accompagne ici du pouvoir de « l'usage légitime de la force » lorsque cela s'avère nécessaire. En contrepartie des pouvoirs qui leurs sont accordés, les policiers ont d'importantes responsabilités à assumer dont entre autres, une stricte obligation de moyens. À cet égard, les membres de notre Mouvement sont préoccupés du respect des « règles de l'art » en matière de justice, de paix et de sécurité par les forces policières. Pour eux, il ne s'agit pas ici que de s'assurer que ces forces ne fassent pas un usage excessif ou abusif de leurs pouvoirs. Il s'agit surtout de préserver et de renforcer la légitimité de l'action de ces forces au sein des communautés où elles agissent.

#### *Intervention en général*

Malgré les apparences, les relations entre les citoyens du quartier Nord-Est de Montréal-Nord et les policiers sont très tendues en août 2008. À sa façon, c'est ce que l'émeute qui a suivi l'événement du 9 août est venue brutalement souligner les 10 et 11 août 2008. Il s'agit d'un problème latent qui éclate alors au grand jour. À la lumière des témoignages recueillis sur le terrain au lendemain de cette émeute, des divers documents versés en preuve et des témoignages rendus lors des audiences publiques à la Commission, nous estimons que ce problème se décline ainsi.

Le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est considéré comme étant un « quartier sensible » par le SPVM. C'est un quartier fort connu au sein de différents corps policiers québécois puisqu'on en parle spontanément comme étant le « **Bronx** » de Montréal-Nord. À cet égard, nous vous référons notamment aux témoignages de M. Bruno Duchesne, policier-enquêteur à la Sûreté du Québec (SQ), et de M. Lapointe, policier au Poste de quartier 39 (PDQ-39) du SPVM. Des plus évocatrices, cette étiquette a pour effet de stigmatiser ce quartier et ceux qui l'habitent. Elle introduit donc un *a priori* distinctif dans les relations entre les policiers et les citoyens de ce quartier, un *a priori* négatif de nature à modeler les attitudes et comportements des policiers qui ont à y intervenir. Notons ici qu'il s'agit d'un thème amplement documenté par la recherche sociologique (cf. les références bibliographiques de ce mémoire). Au lendemain de l'émeute du 10 et 11 août 2008, un grand nombre de citoyens de ce quartier nous indiquent ressentir le poids d'un tel stigmate dans leurs rapports quotidiens avec la police.

Concernant le travail des patrouilleurs, les citoyens du quartier Nord-Est rencontrés en août 2008 reconnaissent qu'il y a de bons patrouilleurs. Du même souffle, ils indiquent toutefois qu'un certain nombre de patrouilleurs agissent de façon inappropriée. Ces derniers interviennent avec une attitude arrogante et de façon inefficace et/ou contre-productive avec les citoyens du quartier. Ceci a eu pour effet de créer ou de renforcer chez ces derniers un sentiment d'exclusion, voire de discrimination sociale. Par ailleurs, un bon nombre de citoyens notent que plus la couleur de la peau s'assombrit, plus les attitudes xénophobes et/ou racistes de ces policiers s'accroissent. Il apparaît ainsi que ces patrouilleurs *chauffent* déjà le quartier depuis un certain temps au moment des événements du 9 août 2008. Fait à noter, ces commentaires recourent aux analyses produites par MM. Mathieu Charest et Martin Courcy, analystes au SPVM. Jusqu'à un certain point, ils rejoignent aussi les affirmations des jeunes et d'autres témoins entendus lors des audiences publiques de cette Enquête.

Pourquoi n'y a-t-il pas un grand nombre de plaintes pour dénoncer de tels comportements de la part de policiers patrouilleurs? Comme nous l'avons expliqué auparavant, plusieurs des citoyens du quartier demeurent méfiants face aux institutions publiques en général et à la police en particulier. De plus, bon nombre d'entre eux nous indiquent avoir été mal accueillis soit au téléphone, soit à la réception du PDQ-39 au moment où ils venaient formuler des plaintes concernant des activités criminelles. Ces situations ne les incitaient certainement pas à porter plainte contre des policiers. La peur de représailles ainsi que la méconnaissance des mécanismes de plainte ont aussi pu jouer. Chose certaine, beaucoup se sentent coincés entre les membres de gangs et ces policiers. Ils n'ont pas parlé jusqu'au jour où il y a eu LA goutte qui a fait déborder le vase...

Dans un autre ordre d'idées, nous ne pouvons passer sous silence deux autres facteurs qui ont aussi contribué au développement de relations difficiles entre citoyens et policiers dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Le premier a trait à la mise en œuvre d'une « politique de lutte contre les incivilités »<sup>2</sup> qui a été perçue, à tort ou à raison, comme étant appliquée de façon discriminatoire. À cet égard, nous estimons qu'on aurait intérêt ici à ne pas rejeter du revers de la main les témoignages des jeunes et d'autres témoins entendus lors des audiences publiques de la Commission. S'ils diffèrent sur les exemples donnés, ils sont toutefois tout à fait concordants sur le fond avec les témoignages que nos membres recueillent suite à l'émeute du 10 et 11 août 2008.

Le deuxième facteur concerne la présence remarquée de l'escouade Éclipse dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Cette escouade y est intervenue à quelques reprises avec son approche « musclée et spectaculaire » à l'endroit de personnes soupçonnées d'appartenir à un gang. La façon de travailler de cette escouade a pour effet d'accroître une distance qui existait déjà entre les citoyens et les policiers affectés au quartier. Elle est en effet perçue comme étant non respectueuse de la dignité de ces personnes.

---

<sup>2</sup> N.B. : Vous trouverez en annexe des données statistiques extraites des *Rapports annuels du SPVM* qui donnent des informations sur l'impact d'une telle politique en matière d'application des règlements municipaux (surlignés en jaune) à Montréal et à Montréal-Nord.

## *Lutte au phénomène de gang*

Selon un document présentant le PDQ-39 (pièce C-176), la question des gangs de rue fait partie des préoccupations majeures du SPVM en août 2008. Cela se reflète à travers son objectif 1.2.1 de « *maintenir nos efforts à l'égard de la criminalité des gangs de rue* » (p. 8). Comme le quartier Nord-Est de Montréal-Nord est directement aux prises avec ce phénomène, il n'est pas étonnant que le SPVM s'y intéresse de façon particulière. Dans le cas de la Région Est du SPVM, région où est localisé le PDQ-39, la réalisation de l'objectif corporatif 1.2.1 l'amène alors à privilégier notamment les moyens d'action suivants (p. 11) : 1- « *assurer une visibilité policière constante aux endroits ciblés en matière de GDR tels que les secteurs Nord-Est, Pelletier/Garon et Armand-Lavergne (PDQ 39)...* »; 2- « *réaliser des interventions policières dissuasives et préventives dans les secteurs à risque.* »

Pour le PDQ-39, tant sa réalité terrain que les objectifs et moyens d'action mis de l'avant par les autorités corporatives ou régionales du SPVM font en sorte que le phénomène des gangs dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord fait partie de ses priorités locales. Pour assurer la mise en application de cette priorité, cela va de soi qu'il entend déployer différents types d'efforts. Nombreux, ceux-ci sont de nature tant préventive que répressive. Pour les fins de cette Enquête, notons qu'une mesure inscrite à la section 7.5 « Répression » de la partie « Mise en application des priorités locales » (p. 32 de la pièce C-176) a particulièrement attiré notre attention : « ***Exercer une pression sur les sujets de gangs de rue et ceux qui gravitent aux alentours dans le but d'assurer un environnement paisible et sécuritaire*** ». On peut déduire qu'avec un tel énoncé, on entend développer une dynamique de confrontation avec ces « sujets d'intérêt ». Tel est d'ailleurs la volonté exprimée verbalement à des intervenants du milieu par les autorités locales du PDQ-39. Compte tenu des acteurs en présence lors de l'événement qui fait l'objet de cette commission, on doit donc aussi mettre cet énoncé au compte du contexte social dans lequel il s'est déroulé.

## **LES ÉVÉNEMENTS DU 9 AOÛT 2008**

Le samedi 9 août constitue une des belles journées de l'été 2008. La fin de l'après-midi et le début de la soirée se déroulent paisiblement à Montréal-Nord.

Une policière et un policier sont à bord de l'auto-patrouille 39-5 du SPVM. Ces policiers se connaissent, mais il s'agit de leur première expérience de travail ensemble car ils sont normalement affectés à des relèves différentes. La policière, Mme Stéphanie Pilote, en est à son deuxième quart de travail de suite : elle remplace la personne qui fait habituellement équipe avec son collègue, M. Jean-Loup Lapointe. Mme Pilote est une policière ayant deux années d'expérience alors que M. Lapointe en compte quatre et demi.

M. Lapointe conduit le véhicule alors que Mme Pilote lui sert de navigatrice, notamment en s'occupant des « appels qui entrent ». Cette journée-là, tous deux sont affectés à la patrouille sur le territoire de Montréal-Nord. À au moins une reprise pendant celle-ci, M. Lapointe gare la voiture afin de leur permettre de procéder à des « tâches administratives ». Ainsi, Mme Pilote en profite pour rédiger un rapport d'événement alors que M. Lapointe procède à une mise à jour de ses fiches de renseignement concernant des personnes identifiées comme étant des « sujets d'intérêt » pour le SPVM (PDQ-39). Parmi ces fiches, il met à jour celle de M. Jeffrey

Sagor-Métellus. On apprendra ultérieurement qu'il s'agit d'une personne que M. Lapointe connaît bien car il est déjà intervenu à quelques reprises auprès de lui.

Par la suite, M. Lapointe décide de faire une tournée du quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Il en profite pour présenter le quartier à sa collègue car elle est moins familière avec celui-ci. Il lui indique aussi des « sujets d'intérêt » qu'il reconnaît. On apprendra éventuellement que Mme Pilote n'est pas connue dans le quartier alors que M. Lapointe l'est de plusieurs personnes. En effet, celui-ci a la réputation d'être « prompt », ayant tendance plus que d'autres à réagir impulsivement aux événements qui se présentent. Il s'agit d'une assertion qui ressort autant dans les propos des jeunes impliqués dans l'événement que dans ceux d'autres citoyens que nous avons rencontrés depuis l'émeute. Fait important à noter ici, M. Lapointe ne ferait pas partie de ce groupe de policiers problématiques dont nous avons parlé plus haut, toujours selon ces mêmes citoyens.

Roulant en direction ouest sur la rue Pascal, M. Lapointe engage son véhicule en direction sud sur le boulevard Rolland. Il aperçoit un « sujet d'intérêt », M. Bayron Clavasquin, sur le trottoir du côté est de Rolland. Il décide alors de faire une « rencontre de courtoisie » avec celui-ci. Il gare sa voiture à la hauteur de M. Clavasquin, du côté est du boulevard, à contre-sens de la circulation. Après avoir salué M. Clavasquin, le policier reprend sa route et engage son véhicule dans la voie de circulation est-ouest qui mène dans le stationnement situé derrière la Maison culturelle et communautaire et l'aréna de Montréal-Nord. Il s'y rend car il s'agit d'un endroit qui donne un bon point de vue sur le parc Henri-Bourassa. C'est aussi un lieu où il y a parfois des situations qui nécessitent des interventions policières.

De leur côté, les jeunes adultes impliqués dans l'événement se connaissent à des degrés divers : certains sont des amis proches (ex. : M. Denis Méas et M. Fredy Villanueva) et d'autres de simples connaissances. Certains n'ont pas de casier judiciaire et d'autres en ont un. Certains n'ont rien à voir avec le gang des « Rouges », alors que d'autres en sont proches ou en font partie. Ces jeunes se sont donnés rendez-vous au parc ou se sont rencontrés par hasard dans celui-ci. Pendant que certains discutent dans une automobile (Mme Lilibeth Padilla-Guerra, Mme Martha Villanueva et M. Jonathan Sénatus), d'autres (M. Anthony Yerwood Clavasquin, M. Denis Méas, M. Jeffrey Sagor-Métellus, M. Dany Villanueva et M. Fredy Villanueva) se mettent à jouer des parties de dés en misant de petites sommes d'argent. Après avoir joué quelques parties, M. Dany Villanueva se place légèrement en retrait du groupe de joueurs. C'est à ce moment que les policiers arrivent par hasard dans le cadre de leur patrouille de routine.

Les policiers arrivent en direction est-ouest et tournent en direction sud-nord dans le stationnement attenant au parc Henri-Bourassa. Ils aperçoivent un groupe de jeunes adultes qui jouent paisiblement dans ce stationnement. Le policier, M. Lapointe, constate alors une possible infraction à un règlement municipal (i.e. jeux de hasard dans un parc ou un lieu public). Il le signifie à sa collègue. Il avance son auto-patrouille vers le groupe de jeunes. En avançant son auto, il reconnaît un « sujet d'intérêt », M. Jeffrey Sagor-Metellus et, une deuxième personne qu'il connaît mais dont il ne se souvient pas du nom (M. Dany Villanueva). On apprendra par la suite qu'il connaît M. Villanueva, notamment parce qu'il l'a déjà interpellé auparavant.

Un des jeunes, vraisemblablement M. Dany Villanueva, aperçoit la voiture de police. Il lance : « la bizz arrive ». M. Denis Méas ramasse les dés. Les jeunes s'écartent un peu de l'endroit où ils étaient pour laisser passer l'auto-patrouille.

Le policier immobilise son véhicule près du groupe. M. Lapointe interpelle les membres de celui-ci par la fenêtre ouverte de sa porte d'auto. Au même moment, un appel d'importance supérieure entre via l'équipement de communication de l'auto-patrouille. La policière, Mme Pilote, actionne un bouton pour indiquer qu'ils vont se mettre en route pour répondre à cet appel. Mme Pilote le dit à son collègue, mais M. Lapointe n'en tient pas compte puisqu'il sort de son véhicule.

En sortant de son véhicule, M. Lapointe interpelle, en le tutoyant, l'individu qu'il connaît, mais dont il ne se souvient pas du nom (M. Dany Villanueva); celui-ci s'éloignant du groupe. On apprendra que ce dernier est potentiellement en bris de condition en rapport avec une ordonnance de garder la paix ou de probation en vigueur à ce moment. De son côté, Mme Pilote sort à son tour du véhicule et se dirige rapidement en direction sud-ouest pour tenter de se poster derrière M. Villanueva afin, si besoin en est, de lui bloquer le passage. Répondant à une des interpellations de M. Lapointe, M. Villanueva fait demi-tour, revient vers celui-ci en gesticulant et en protestant agressivement de son innocence (« je n'ai rien fait »).

Lorsque M. Villanueva arrive à sa hauteur, le policier procède à une « invitation physique » sur celui-ci en le saisissant par l'avant-bras. Il lui fait une clé de bras. M. Villanueva résiste. M. Lapointe déplace ensuite M. Villanueva vers le capot de l'auto-patrouille avec l'intention de le menotter. Le groupe de joueurs proteste; M. Lapointe leur demande de rester à l'écart. Rendu au capot de la voiture, M. Lapointe pousse vers l'avant le haut du corps de M. Dany Villanueva. M. Villanueva rebondit sur le capot et tente de se dégager. La policière tente de venir en aide à son collègue, mais ne parvient pas à maîtriser un bras de M. Dany Villanueva. Le groupe de jeunes continue à protester. Le policier décide alors de faire un « amené au sol » en fauchant les jambes de M. Villanueva. Le policier s'exécute. M. Villanueva se retrouve dos au sol et le policier de biais sur lui. Pendant ce temps, la policière tente en vain d'obtenir de l'aide d'autres policiers via son micro de service car, dans le feu de l'action, elle n'arrive pas à transmettre sa position. De son côté, la répartitrice n'est pas en mesure de les localiser puisque le bouton qui indique qu'ils se dirigent vers l'appel plus prioritaire a été actionné : elle ne sait donc pas où se déroule l'altercation.

M. Dany Villanueva se débat et donne des coups au policier pour tenter de se libérer. Celui-ci indique au groupe de jeunes qui continue à protester, de rester à l'écart. La policière tente d'aider son collègue en cherchant à saisir M. Villanueva par les jambes. Elle n'y parvient pas et est même projetée sur le véhicule de patrouille par une ruade de celui-ci. Alors qu'il a de la difficulté à maîtriser M. Dany Villanueva qui se débat toujours, le policier perçoit alors des membres du groupe (des « masses ») qui se rapprochent de lui. En effet, certains d'entre eux se sont rapprochés de l'endroit de la bousculade. Parmi eux, M. Fredy Villanueva s'avance tout près du policier. On apprendra plus tard que les traces de poudre sur ses vêtements laissent croire à une distance se situant entre 12 à 18 pouces du canon de l'arme de M. Lapointe.

Dans cette situation, le policier se sent très vulnérable. Il se sent saisi au col et au ceinturon. Il voit une main s'approcher de son arme de service. Il a peur pour sa vie, craignant que quelqu'un saisisse son arme. Il sort celle-ci. Voyant le policier dégainer, certains jeunes reculent. Le policier fait feu à quatre reprises. Dans ses déclarations, il indiquera qu'il a fait feu à quatre reprises vers les « masses » qui faisaient face à lui. De son côté, la policière indique qu'elle n'a pas vu où le premier coup de feu a été tiré, mais que les deux suivants l'ont été en direction de M. Fredy

Villanueva. Quant au quatrième coup de feu, elle affirme qu'il a été tiré dans une direction complètement différente des deux qu'elle a vus, direction se situant entre 90 et 120 degrés à la droite de M. Lapointe, vers un autre individu. Celui-ci serait vraisemblablement M. Jeffrey Sagor-Métellus. Interrogée à ce sujet, elle a ajouté n'avoir jamais eu peur pour sa vie lors de cet événement.

Suite aux coups de feu, M. Fredy Villanueva s'écroule au sol. Mme Martha Villanueva et la policière, Mme Pilote, se portent à son secours. Il en va de même des pompiers de la caserne de pompier (attenante au stationnement) qui prendront la relève jusqu'à l'arrivée des ambulanciers d'Urgence Santé. Ceux-ci conduiront M. Villanueva à l'hôpital Sacré-Cœur de Montréal où il est décédé par la suite. Blessé au bras droit, M. Denis Méas s'éloigne des lieux de l'événement en se dirigeant au nord vers la rue Pascal. Il sera interpellé par des policiers et éventuellement reconduit en ambulance à l'hôpital Santa-Cabrini. Blessé au dos et couché sur un banc de parc situé tout près du lieu de l'événement, M. Jeffrey Sagor-Métellus est rejoint par des policiers. Il sera reconduit en ambulance à l'hôpital Sacré-Coeur où il fera l'objet d'au moins une intervention chirurgicale majeure. M. Dany Villanueva est arrêté par M. Lapointe et un de ses collègues qui l'installent à l'arrière d'une auto-patrouille. Il brisera une vitre de celle-ci. Un peu plus tard, il sera reconduit et détenu au Centre opérationnel Est du SPVM.

Patrouillant en compagnie de sa conjointe, le policier superviseur en charge des opérations terrain ce soir-là, M. René Bellemarre, prend alors les choses en main. Il invite Mme Pilote à se rendre dans une auto-patrouille stationnée en retrait du lieu de l'événement. Il parle ensuite brièvement avec M. Lapointe qui lui résume en quelques mots les événements. Il l'invite à aller rejoindre Mme Pilote. Ceux-ci seront conduits au PDQ-39, puis à l'hôpital. Pendant leur séjour à l'hôpital, ils rencontreront individuellement un représentant syndical, M. Robert Boulé, qui leur offre le soutien de la Fraternité des policiers et policières de Montréal. Par la suite, ils seront ramenés au poste n'ayant toujours échangé aucune parole entre eux concernant l'événement, conscients que celui-ci fera l'objet d'une « enquête ministérielle » et qu'ils ne doivent pas en parler. Au poste, ils rencontrent de nouveau M. Boulé. M. Lapointe parle alors de l'événement à celui-ci et ce, en présence de Mme Pilote. De son côté, celle-ci observe les consignes du SPVM en lien avec la politique ministérielle. Tous deux seront mis en congé de maladie pour un temps indéterminé. Mme Pilote remettra son rapport dans la semaine qui suit. M. Lapointe remettra le sien un mois plus tard.

Sur le terrain, les policiers arrivés en renfort ont comme informations que leurs collègues ont été « encerclés, projetés au sol et étranglés » par des membres de gangs. On apprendra par la suite que cette information était fautive. Cela n'est pas sans conséquence. Sur vidéo, on peut ainsi voir des policiers chargés d'établir un périmètre de sécurité se montrer agressifs avec la foule de citoyens qui jouaient auparavant dans le parc Henri-Bourassa. Tout aussi inexacte qu'elle soit, cette même information sera aussi reprise par certains médias. Dans les semaines qui suivront, elle aura enfin une incidence sur le travail policier dans le quartier Nord-Est : les policiers y étant affectés étant convaincus que leurs collègues avaient été « passés à tabac ».

## **LES SUITES À L'ÉVÉNEMENT DU 9 AOÛT 2008**

Le lendemain, une manifestation est organisée par des citoyens du quartier pour exprimer leur colère face aux événements. Cette manifestation dégénère et se transforme en émeute populaire. Il s'agit alors de la première émeute « de banlieue » à survenir au Québec. Des plus

spectaculaires, celle-ci fait la manchette à travers le monde. Plusieurs heures après son début, la police réussit à reprendre le contrôle de la situation. Une policière a été blessée lors de cet événement.

De son côté, l'enquête ministérielle est confiée à la Sûreté du Québec. Au terme de celle-ci, le Directeur des poursuites pénales et criminelles du Québec indique qu'il n'entend pas poursuivre le policier ou la policière. Le Ministre de la Sécurité publique du Québec décrète toutefois la tenue d'une enquête publique du Coroner qui sera présidée par l'honorable Juge Robert Sansfaçon.

Quelques mois plus tard, le Juge Sansfaçon en vient à suspendre le processus d'enquête, considérant le déséquilibre flagrant des moyens dont pouvaient bénéficier ici les différentes parties intéressées. Le Ministre de la Sécurité publique finit par accepter de remédier à cette situation. Le Juge Sansfaçon doit toutefois se retirer de l'enquête pour des raisons de santé. C'est alors l'honorable Juge André Perreault qui est nommé pour assurer sa relève.

## **NOTRE ANALYSE DES CIRCONSTANCES DU DÉCÈS DE M. VILLANUEVA**

Comme nous l'avons déjà souligné, la mort de M. Fredy Villanueva n'est pas qu'un fait médical, c'est aussi un **fait social** et un fait social ne peut s'expliquer si on ne tient pas compte du contexte dans lequel il est survenu. Au terme de cette Enquête, nous sommes plus que jamais convaincus que le contexte social qui existait dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord au moment du drame a fortement influencé le comportement des différents acteurs (jeunes et policiers) qui ont été au cœur de celui-ci.

L'événement où trois jeunes ont été blessés, dont un mortellement, M. Villanueva, est survenu dans un **contexte social** très difficile dont on ne soupçonnait pas l'ampleur en 2008. Au-delà de cet événement, c'est le caractère particulièrement spectaculaire de l'émeute populaire qui a suivi celui-ci qui nous l'a révélé.

Ce contexte social se caractérise par une population pauvre d'un point de vue économique et social, mais relativement tricotée serrée. Une partie importante de la population qui s'est sentie négligée par les autorités pendant de nombreuses années. Une population qui vit dans la peur des membres d'un puissant gang de rue. Une population comprenant plusieurs personnes qui se méfient des autorités publiques en général et des autorités policières en particulier. Une population qui se sent mal accueillie lorsqu'elle veut déposer des plaintes à la police relativement à des actes criminels. Une population qui fait l'objet d'un mépris affiché par quelques policiers. Une population qui est témoin de leurs attitudes et comportements xénophobes et racistes. Une population qui estime que la police fait du profilage racial. Une population qui en vient à considérer la police comme étant non respectueuse de la dignité des personnes lorsqu'elle voit agir l'escouade Éclipse. Bref, une population qui a pris ses distances face à la police et qui entretient une relation tendue avec celle-ci.

À la situation vécue par cette population en général, il faut ajouter la situation particulière de certains « sujets d'intérêt ». Celle-ci est générée par la mise en application de la directive d' « *exercer une pression sur les sujets de gangs de rue et ceux qui gravitent aux alentours dans le but d'assurer un environnement paisible et sécuritaire* ». Selon nous, un tel énoncé n'est pas

sans conséquence d'autant plus qu'il s'adresse à des gens influents dans le quartier. Voyons pourquoi.

Selon nous, la première conséquence de cet énoncé est d'inviter les policiers à cibler des personnes et non leurs comportements problématiques (activités délinquantes). Dans ce contexte, ce ne sont plus les comportements qui sont considérés comme étant mauvais, mais les individus qui sont jugés comme tels. Ce glissement fait en sorte que les policiers en viennent à réduire ces personnes à certains de leurs comportements. En dépersonnalisant celles-ci, ils portent donc directement atteinte à leur dignité. Notre expérience terrain démontre le caractère hasardeux d'une telle approche : elle ne peut qu'induire de la tension entre ceux qui en font l'objet et ceux qui en font usage. Elle s'éloigne également d'une des valeurs cardinales du SPVM : le respect.

Sa deuxième conséquence est de générer de la tension dans le quartier. Il suscite d'abord de la tension entre les acteurs concernés en créant une dynamique de confrontation entre eux. Il diffuse ensuite cette tension dans le quartier car les personnes visées y exercent une influence importante auprès des gens qu'ils connaissent. Il va donc à l'encontre de l'objectif qu'il vise.

Une troisième conséquence d'un tel énoncé est d'élargir le filet de ceux qui peuvent, à tort ou à raison, être associés aux gangs. On oublie alors que ce ne sont pas tous les membres d'une même famille qui peuvent faire partie d'un gang. On occulte également le fait que les membres de gang peuvent avoir des connaissances et des amis qui ne font pas et ne feront jamais partie d'un gang. Ce faisant, on multiplie le nombre de personnes pouvant faire l'objet de cette pression et, par conséquent, le nombre de personnes pouvant être atteintes dans leur dignité. Dans le cas du quartier Nord-Est de Montréal-Nord, le nombre de « faux-positifs » peut devenir rapidement exponentiel. En effet, il importe de souligner que le gang des « Rouges » est fortement incrusté dans le tissu social de ce quartier de Montréal-Nord : il s'inscrit dans la trame sociale d'un quartier où « un peu tout le monde se connaît car un peu tout le monde se fréquente ». Cela fait donc énormément de personnes qui peuvent alors devenir « coupables par association ». Dans le cas présent, exagérons-nous? Nous ne le croyons pas. Rappelons simplement les débats lors de cette Enquête entourant la fréquentation du restaurant Pizza New-York. Dans ce cas précis, les représentants de la Ville de Montréal et du SPVM ont tenté de le décrire comme étant un haut lieu du gangstérisme à Montréal-Nord. Or, il est notoire dans le quartier Nord-Est qu'il s'agit d'un restaurant grandement prisé par les citoyens du quartier et dont un certain nombre s'avère aussi être membres de gang. En agissant ainsi, c'est la crédibilité même du *Service de renseignement du SPVM* que ces représentants de la Ville et du SPVM ont mis en péril.

Une quatrième conséquence est de faire en sorte que toute intervention policière dans un secteur ciblé puisse alors être réinterprétée comme faisant partie de cette volonté d'exercer une telle « pression ». À la lumière de la preuve présentée à la Commission, les occasions ne manquent pas ici : surveillance et renseignement, « rencontres de courtoisie » accompagnées ou non de stationnement d'auto-patrouille à contre-sens, remise régulière de constats d'infractions pour incivilités, arrestations d'auteurs présumés de délits, interventions musclées et spectaculaires de l'escouade Éclipse, etc. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant alors que nos membres aient entendu des citoyens parler d'harcèlement, propos qui sont revenus dans la bouche des jeunes et de témoins lors des audiences publiques de cette Enquête.

En somme, un tel énoncé a eu pour effet de favoriser l'atteinte à la dignité d'un grand nombre de personnes, qu'elles aient ou non vraiment affaire avec la problématique des gangs. À terme, la mise en application répétitive d'une telle mesure ne peut que contribuer à la création d'un climat particulièrement tendu dans un quartier déjà considéré comme étant « sensible ». Dans le cas présent, il a conduit un bon nombre de citoyens du quartier à développer l'impression d'être à la fois les spectateurs et, en un certain sens, les victimes d'une lutte entre deux « gangs » : les policiers et les membres des « Rouges ».

La situation sociale particulière qui prévaut dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord au moment des événements du 9 août 2008 est donc des plus explosives. La mort de M. Fredy Villanueva sera d'ailleurs l'élément déclencheur du débordement de colère populaire qui suivra quelques heures plus tard. C'est dans ce contexte qu'il faut donc situer l'événement qui nous préoccupe ici. Tel qu'indiqué plus haut, nous sommes persuadés que ce contexte a grandement influé sur le comportement tant des jeunes adultes que des policiers qui ont pris part à l'altercation à l'origine du décès de M. Fredy Villanueva.

En ce qui a trait à **l'événement**, il est clair pour nous que deux versions pour le moins contradictoires seront présentées par les autres parties intéressées dans l'affaire qui nous préoccupe ici. À cet égard, nous nous devons de souligner le travail remarquable qui a été fait par chacun des représentants de ces parties afin de vous apporter un éclairage particulier, bien sûr le plus favorable possible au point de vue de son client, qui devrait vous permettre de bien saisir ce qui s'est réellement passé le soir du 9 août 2008. L'intérêt de notre Mouvement se situe ailleurs. Celui-ci est en quête de Vérité afin qu'on puisse rendre justice tant à la situation qu'à ceux qui y ont pris part. Au terme de ce long processus d'enquête, nous sommes convaincus que la vérité se situe ici quelque part entre les deux thèses de base qui seront débattues. Nous faisons confiance au Coroner pour faire alors la juste part des choses. Nous souhaitons toutefois attirer l'attention sur un certain nombre d'éléments qui méritent, selon nous, qu'on s'y penche un peu plus attentivement. Ces éléments devraient conduire à des recommandations visant à assurer tant une meilleure protection de la vie humaine qu'une meilleure administration de la justice.

Notre analyse du comportement des jeunes directement impliqués dans l'événement se décline sous forme de questions et de réponses. Certes, on peut varier celles-ci à l'infini. Encore une fois, nous nous sommes contentés d'aller à l'essentiel.

1- Que faisaient ces jeunes dans le stationnement du parc Henri-Bourassa? Ils s'adonnaient à une activité très fréquente dans le quartier : « jouer aux dés à l'argent », une activité populaire dans les Antilles et en Amérique centrale d'où elle a été importée. Il s'agissait d'une activité pour laquelle les policiers faisaient généralement preuve de tolérance dans le quartier Nord-Est.

2- Ces jeunes savaient-ils qu'ils n'avaient pas le droit de « jouer aux dés à l'argent » à cet endroit? Oui, certains d'entre eux avaient déjà eu auparavant des constats d'infraction à ce sujet.

3- Ces jeunes avaient-ils le droit de contester l'intervention policière? Selon nous, tous les jeunes avaient le droit de contester verbalement une intervention qui leur

apparaissait arbitraire. Toutefois, aucun d'entre eux n'avait le droit de faire entrave au travail d'un policier dans l'exercice de ses fonctions.

4- M. Dany Villanueva s'est-il comporté comme il aurait dû le faire? Pour nous, il est clair que tel n'a pas été le cas. Dès le départ, il aurait dû obtempérer aux indications du policier Lapointe, quitte à contester en cour son constat d'infraction. Aussi, il n'aurait pas dû résister physiquement à son arrestation, quitte à déposer une plainte en déontologie par la suite.

5- Les autres membres du groupe de jeunes ont-ils fait ce qu'ils avaient à faire dans les circonstances? Selon nous, non. Ils auraient dû maintenir leur collaboration initiale, quitte au besoin à contester en cour leurs constats d'infraction. Plutôt que certains se rapprochent de la scène de l'altercation entre le policier Lapointe et M. Dany Villanueva, ils auraient dû laisser le policier finir son intervention, quitte à déposer une plainte en déontologie contre lui par la suite.

Quant à notre analyse du travail des policiers directement impliqués dans l'événement, elle se décline aussi sous forme de questions et de réponses. On peut également les faire varier à l'infini. Tout comme pour notre analyse de comportement des jeunes, nous sommes allés à l'essentiel.

1- Une telle situation aurait-elle pu être évitée? Oui, si le policier avait été attentif aux propos de sa collègue qui lui faisait part qu'un « appel plus prioritaire » était entré. Les policiers se seraient alors dirigés vers l'endroit désigné par cet appel.

2- Les policiers ont-ils pris les précautions d'usage avant d'intervenir auprès d'un groupe de jeunes parmi lesquels se trouvaient des « membres de gang » qu'ils connaissaient? Non. Le policier a agi impulsivement sans s'assurer que les autres patrouilles actives ce soir-là à Montréal-Nord soient avisées de la position de son auto-patrouille et de la situation qui se présentait à lui et à sa collègue. Par ailleurs, il aurait pu faire le choix de se désengager face à une situation où il percevait, dès le départ, certains facteurs de risque (ex. : vêtements où, selon lui, pouvaient être dissimulés des armes).

3- La situation problématique (jeu de hasard) constatée était-elle à ce point importante qu'elle méritait qu'on poursuive l'escalade des moyens d'intervention utilisés? Non, il s'agissait d'une infraction mineure punissable d'une amende de ±50 \$. Dans ces circonstances, le policier aurait pu faire usage de son pouvoir discrétionnaire en indiquant aux jeunes l'infraction qu'il avait constatée, en leur donnant un avertissement verbal et en leur demandant de circuler.

4- Si la situation problématique constatée n'était pas grave en soi, qu'est-ce qui a pu mobiliser à ce point l'attention du policier pour en venir à ne pas être attentif aux propos de sa collègue et à ne pas prendre les précautions d'usage dans les circonstances? Voyait-il dans cette situation une opportunité supplémentaire d'« exercer une pression sur les sujets de gangs de rue et ceux qui gravitent aux alentours »? Voyait-il dans cette situation une opportunité supplémentaire d'exercer une pression sur M. Jeffrey Sagor-Métellus, « sujet d'intérêt » qu'il connaissait bien et dont il venait de faire une mise à jour de la fiche de renseignements un peu plus tôt

dans la journée? Y avait-il une autre raison qui nous échappe? Seul M. Lapointe pourrait répondre à ces questions. Chose certaine, les comportements de M. Lapointe ici soulèvent des doutes raisonnables chez nous quant à la motivation véritable qui l'animait au moment où il est sorti de son véhicule. Il nous semble clair que l'infraction alléguée devenait à ce moment précis un prétexte pour faire autre chose de plus important à ses yeux.

5- Lors de l'événement, les policiers ont-ils travaillé en équipe? Non. À partir du moment où il a immobilisé son véhicule, le policier a pris le contrôle de la situation, mais il a agi par la suite comme s'il travaillait seul. Il n'a pas écouté sa collègue lorsqu'elle lui a indiqué qu'un autre appel était entré. En aucun temps par la suite, il n'a donné de consignes à celle-ci. En fait, la policière a été constamment obligée de s'adapter au travail de son collègue. Pourquoi un tel comportement de la part de M. Lapointe? Voulait-il impressionner sa collègue? Voulait-il lui donner un complément de formation? Avait-il une autre raison? Encore une fois, seul M. Lapointe pourrait répondre à ces questions. Chose certaine, cette approche d'intervention a eu des incidences sur la suite des événements.

6- Qui aurait dû s'occuper des autres jeunes pendant que le policier intervenait auprès de M. Dany Villanueva? La policière. Malheureusement, tel n'a pas été le cas. En intervenant comme s'il était seul, M. Lapointe gérait à la fois M. Villanueva et les autres jeunes. Dans le cadre d'une approche d'équipe, il aurait pu demander à sa collègue de s'occuper de ceux-ci pendant qu'il s'occupait de M. Villanueva. Encore une fois, voulait-il impressionner sa collègue? Lui donner un complément de formation? Quant à la policière, il est regrettable que Mme Pilote n'ait pas pris l'initiative de prendre en charge ces jeunes. Au fond, ce n'est qu'après s'être assurée d'avoir « neutralisé » ce groupe qu'elle aurait pu donner un coup de main à son collègue face à M. Dany Villanueva. Au-delà des questions de formation qui ont été soulevées lors des audiences publiques de l'Enquête, il y a ici un réflexe naturel de partage des tâches qui ne s'est pas manifesté tant de la part du policier que de sa collègue.

7- Le travail de désamorçage des réactions initiales de M. Dany Villanueva a-t-il été fait? Non. Pour nous, il est clair que l'escalade qui est survenue lors d'un événement ayant duré moins de soixante secondes (moment où le policier immobilise son véhicule jusqu'au moment où il tire quatre coups de feu), s'est déroulée beaucoup trop rapidement pour nous permettre de croire le contraire. De la preuve, il ressort premièrement que le policier tutoyait M. Dany Villanueva et ce, contrairement à ce qui est enseigné à l'École de police, école où on privilégie le vouvoiement, question d'établir un rapport de respect avec une personne interpellée. Deuxièmement, il n'a pas cherché outre mesure à calmer verbalement M. Villanueva : par exemple, en minimisant la portée financière du constat d'infraction qu'il voulait lui remettre. Troisièmement, il n'annonce en aucun temps à M. Dany Villanueva ce qu'il pourrait faire si celui-ci n'obtempère pas. Il ne lui explique pas non plus ce qu'il fait. Il agit et l'autre réagit. Quatrièmement, il ne fait pas non plus de « pas de recul » pour réévaluer sa stratégie et, s'il y a lieu, envisager d'autres options comme celles de demander à sa collègue d'intervenir à sa place ou de se désengager.

8- Le policier aurait-il pu avoir recours à d'autres alternatives dans l'usage de la force? Oui. Ainsi, il aurait pu faire usage de son bâton télescopique ou du poivre de Cayenne avant d'amener M. Dany Villanueva vers l'auto-patrouille si celui-ci était à ce point agressif lorsqu'il revenait vers lui après s'être éloigné du groupe.

9- Pouvait-on si facilement désarmer le policier? Cela reste éventuellement à démontrer puisqu'un appel a été logé à une autre instance judiciaire sur l'opportunité que la Commission se penche sur cette question. Pour celle-ci, l'enjeu est important. Si le mécanisme de protection de l'arme est facile à déjouer, la Commission pourrait recommander qu'il soit remplacé par un mécanisme plus sécuritaire pour les policiers. Si le mécanisme est difficile à déjouer, celui-ci vient alors grandement relativiser la déclaration du policier Lapointe. Il faudra donc attendre la suite des événements pour se prononcer sur la question.

10- Le policier était-il justifié de faire usage de son arme à feu? Si sa vie était en jeu, oui. Sinon, il ne l'était pas. Nous laissons ici au Coroner le soin de trancher cette délicate question.

11- Le policier était-il justifié de tirer jusqu'à quatre coups de feu? Selon nous, non. Le pistolet dont a fait usage M. Lapointe est une arme où chaque coup de feu doit être actionné séparément. Cela est de nature à permettre au policier d'évaluer l'évolution de la situation après chacun d'entre eux. À la lumière des expertises présentées, il nous apparaît raisonnable de croire que seuls les deux premiers coups de feu pouvaient être pertinents si la menace perçue par le policier pouvait justifier l'usage de son arme à feu. En effet, l'objet principal de cette menace, M. Fredy Villanueva, avait reculé après avoir reçu les deux premières décharges. Quant aux autres individus participant à cette menace, ils avaient commencé à reculer soit au moment où ils ont vu M. Lapointe dégainer son arme, soit au moment où ils ont entendu les premiers coups de feu. Il n'y avait donc plus de menace de leur part à ce moment. Par ailleurs, nous devons indiquer au Coroner que nous restons particulièrement perplexes par rapport au quatrième coup de feu tiré par M. Lapointe. Selon toute vraisemblance, il s'agit de celui qui aurait atteint M. Sagor-Métellus **dans le dos** au moment où il s'éloignait. Selon le témoignage de Mme Pilote, ce coup de feu aurait été tiré selon un angle de tir complètement différent par rapport aux autres. Si tel est le cas, comment un tel tir peut-il se justifier?

12- La taille et le poids des policiers étaient-ils en cause ici? Non. Les policiers ont appris des techniques qui leur permettent de maîtriser un individu en crise, peu importe leur propre taille ou leur propre poids.

Notre analyse de l'interaction entre les policiers et les jeunes lors des événements nous amène aux conclusions suivantes. Aussi décevantes qu'elles puissent paraître aux yeux des autres parties intéressées puisqu'elles ne tranchent pas en faveur de l'une ou l'autre thèse, elles nous semblent néanmoins se rapprocher davantage de la vérité pour mieux rendre ainsi justice aux faits et aux acteurs de ceux-ci.

Nous estimons que le policier a fait preuve d'impulsivité et de témérité dans ses actes, mettant ainsi à risque lui-même, sa collègue, les jeunes directement concernés par l'événement et les autres personnes présentes dans le stationnement et le parc Henri-Bourassa. Sentant la

situation lui échapper et estimant sa vie être en danger, il a alors paniqué au point de faire usage à quatre reprises de son arme à feu. Fait troublant, on a appris lors de l'audience qu'il s'agissait de la deuxième fois dans sa carrière où il était confronté à ces sentiments. Quant à elle, la policière a été constamment à la remorque du travail de son confrère, ne prenant pas l'initiative de s'occuper du groupe de jeunes pendant que son collègue intervenait auprès de M. Dany Villanueva.

D'un autre côté, nous devons aussi constater la non-collaboration de M. Dany Villanueva, non-collaboration qui a été un facteur important dans la dynamique de l'événement. Nous devons également souligner l'imprudence dont ont fait preuve les jeunes qui se sont rapprochés des protagonistes au sol. Ils n'ont probablement pas réalisé que ce faisant, ils pourraient créer un effet perceptuel d'amplification de la menace réelle chez M. Lapointe, effet de nature à susciter de la peur chez lui. À ce sujet, il importe ici de rappeler que deux phénomènes psychologiques surviennent chez les protagonistes lors de tels événements : le temps s'allonge et il se crée un « effet de loupe ». Par ailleurs, les jeunes ont eu un comportement des plus hasardeux s'ils ont aussi manifesté le moindre geste pour se porter physiquement à la défense de M. Dany Villanueva, geste de nature à décupler la peur de M. Lapointe dans la position où il se trouvait. Quant à M. Fredy Villanueva, on peut présumer que son intrépidité à vouloir venir en aide à son frère s'est muée en témérité, comportement qui a malheureusement fini par lui coûter la vie.

Avant de terminer cette section, nous souhaitons procéder brièvement ici sur notre analyse des **suites à l'événement**. Selon nous, il y a là aussi un ensemble d'enseignements à tirer collectivement non seulement pour une meilleure protection de la vie, mais aussi pour une meilleure administration de la justice. Ainsi, nous devons souligner le professionnalisme dont ont fait preuve les pompiers et les ambulanciers qui se sont présentés sur les lieux après le drame. Par contre, nous devons déplorer un certain nombre de faits troublants :

- Que l'esprit et la lettre de la politique ministérielle, quant au fait d'isoler les témoins pour éviter toute contamination des versions, n'ont pas été respectés dans le cas des deux policiers ;
- Que la politique ministérielle ne spécifie pas le temps dont dispose un policier impliqué dans un tel événement pour remettre son rapport d'événement ;
- Qu'on ait fait le soir même de l'événement une transmission incorrecte des informations de base sur celui-ci au personnel concerné, transmission qui a eu des incidences à plusieurs niveaux et ce, pendant plusieurs semaines puisque la rumeur de « passage à tabac » des policiers Lapointe et Pilote a circulé ensuite pendant longtemps tant dans les rangs policiers que dans les médias ;
- Que le SPVM ait mal planifié l'encadrement qu'il devait apporter à la manifestation du 10 août 2008, manifestation qui s'est transformée par la suite en émeute ;
- Que le SPVM ait mal géré cette émeute qui s'est terminée le 11 août 2008 et où une autre policière a été blessée ;
- Que le Ministre de la Sécurité publique du Québec ait résisté aussi longtemps à l'idée que des honoraires puissent être versés à des avocats pour représenter les jeunes impliqués dans l'événement, compromettant alors la tenue équitable d'une Enquête du Coroner;
- Que les enquêteurs de la SQ aient manifesté, lors des audiences, un préjugé favorable à leurs confrères : « Les policiers, on est réputés honnêtes ».

Enfin, nous devons souligner notre satisfaction quant à la tenue générale de la présente enquête.

# **RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE LA VIE HUMAINE**

## **CITOYENS**

Par rapport aux citoyens en général, et ceux d'origine étrangère en particulier, nous recommandons au Coroner d'inviter ceux-ci, notamment ceux qui exercent une fonction parentale, à :

- Prendre connaissance des lois et règlements en vigueur ici.
- Prendre conscience de l'importance de ne pas s'interposer lorsqu'un policier effectue une intervention ; à défaut de quoi, ils risquent minimalement d'être accusés d'entrave à la justice.
- Utiliser au besoin les mécanismes à leur disposition pour contester un constat d'infraction.
- Utiliser au besoin les mécanismes de plaintes en déontologie.

## **ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES**

Par rapport aux organismes communautaires et institutions publiques qui interviennent en « milieux sensibles », nous recommandons au Coroner d'inviter ceux-ci à :

- Intensifier leurs actions préventives axées sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.
- Adopter une approche nuancée dans la lutte à la délinquance et au phénomène de gangs.
- Mener des campagnes d'information sur les lois et règlements en vigueur dans leur milieu.
- Mener des campagnes d'information sur le travail policier dans une société démocratique.
- Tenir des sessions favorisant le rapprochement citoyens/policiers.

## **SPVM ET AUTRES CORPS POLICIERS**

Par rapport au SPVM et aux autres corps policiers qui interviennent dans les « milieux sensibles », nous recommandons au Coroner d'inviter ceux-ci :

- Au niveau de leurs orientations générales à :
  - o Combattre la tendance à stigmatiser ces milieux.
  - o Favoriser un rapprochement avec les citoyens de ces quartiers.
  - o Inscire clairement leur action dans le cadre de la prévention au sens large de la délinquance, approche de la prévention où la prévention au sens strict, la répression et la réhabilitation sont complémentaires.
  - o Cibler dans leur action les actes de délinquance et non les personnes délinquantes.
  - o Adopter une approche nuancée dans la lutte au phénomène de gangs, entre autres :

- Proscrire toute directive du type d'« exercer une pression sur les sujets de gangs de rue et ceux qui gravitent alentour ».
    - Procéder au démantèlement d'escouades du type Éclipse.
    - S'assurer que leur Service de renseignement fournisse des informations nuancées à ce sujet au personnel concerné (policiers, avocats, etc.).
  - Rejeter l'approche de guérilla systématique à l'encontre des plaintes en déontologie déposées contre des policiers.
- Au niveau de leurs opérations à :
  - S'assurer de la qualité de l'information transmise aux troupes lors d'événements similaires.
  - Revoir leurs politiques en matière de conduite automobile afin d'éviter que les policiers soient perçus comme étant des «cowboys» dans l'exercice de leur fonction.
  - Revoir leurs méthodes de planification en cas de possibilité d'émeute suite à des événements similaires à ceux qui sont survenus dans le cas présent.
  - Revoir leurs stratégies d'intervention en matière d'émeutes en « milieux sensibles ».
- Au niveau de la gestion de leur personnel :
  - En matière de formation :
    - Au plan du savoir-être :
      - Miser sur les valeurs d'aide, de respect des gens et de professionnalisme.
      - Mettre l'accent sur le fait que le travail en duo est un travail d'équipe.
      - Être réceptif aux demandes des citoyens tant sur le terrain qu'au poste de police.
    - Au plan du savoir-faire :
      - Développer les capacités de communication interculturelle des policiers.
      - Développer la capacité des policiers à faire de l'intervention auprès de groupes.
      - Développer la capacité des policiers à désamorcer des situations tendues.
      - Développer la capacité des policiers à gérer leur stress.
    - Au plan du savoir :
      - Effectuer régulièrement des mises à jour relativement aux questions touchant les droits et libertés et en matière d'application des lois.
      - S'assurer que la Politique ministérielle soit connue de tous les policiers.
      - Mettre en place des programmes d'information et de formation continue sur le vécu des personnes en général, des personnes membres des minorités ethnoculturelles et des personnes membres des minorités visibles qui vivent en « milieux sensibles ».

- Effectuer régulièrement des mises à jour relativement aux personnes délinquantes et aux personnes membres de gangs.
- Insister sur l'importance de distinguer ce qu'est un groupe, un pseudo-gang, un gang de rue et le crime organisé.
- Insister sur l'importance de distinguer le niveau d'adhésion à un gang (noyau dur, cercle médian ou cercle périphérique).
- En matière de recrutement :
  - Privilégier le recrutement de candidats ayant une formation de niveau universitaire.
  - Favoriser le recrutement de candidats issus de minorités ethnoculturelles.
- En matière de sélection :
  - Porter une attention particulière à la capacité d'un candidat à rester calme face aux situations stressantes qui pourraient se présenter à lui.
  - Porter une attention particulière à la capacité d'un candidat à rester prudent dans les situations à risque qui pourraient se présenter à lui.
- En matière d'affectation en « milieux sensibles » :
  - Affecter des policiers ayant une formation de niveau universitaire.
  - Affecter les policiers les plus habilités pour y travailler.
  - S'assurer de la présence terrain de policiers membres de minorités ethnoculturelles correspondant au profil ethnoculturel de ces milieux.
- En matière de supervision et de développement professionnel :
  - Privilégier des rétroactions régulières avec un superviseur.
  - Miser sur le mentorat.
  - Miser sur la formation continue de leur personnel.
  - Offrir la possibilité d'obtenir au besoin du soutien psychologique.
- En matière déontologique :
  - Appliquer leur code de déontologie.

## **ÉCOLE NATIONALE DE POLICE**

Par rapport à l'École nationale de police, nous recommandons au Coroner d'inviter celle-ci à :

- Revoir sa formation relative au travail d'équipe des patrouilleurs.
- Revoir sa formation relative à l'intervention policière auprès de groupes.
- Revoir son tableau de l'usage de la force afin d'y introduire des moyens relatifs au désamorçage de situations tendues.

## **AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES**

Par rapport aux autorités scolaires, municipales, provinciales et fédérales, nous recommandons au Coroner d'inviter celles-ci à :

- Intensifier leurs actions préventives axées sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale afin, entre autres, d'éviter la création de milieux de vie propices au développement de phénomènes de stigmatisation et de ghettoïsation ou de favoriser la réintégration sociocommunautaire de milieux aux prises avec de tels phénomènes.

- Adopter une approche nuancée dans la lutte à la délinquance et au phénomène de gangs.

Plus spécifiquement par rapport au Gouvernement du Québec, nous recommandons au Coroner de demander à celui-ci de :

- Revoir sa Politique ministérielle de telle sorte que celle-ci fixe un délai maximal d'une semaine pour la production du rapport d'un policier impliqué dans un tel événement.
- S'assurer que toutes les personnes impliquées dans des événements couverts par cette politique aient accès, au besoin, à du soutien psychologique.
- S'assurer que le Ministre de la Sécurité publique ait toute la latitude nécessaire pour défrayer les frais d'avocats des parties intéressées lorsque l'intérêt de la justice le commande.
- Instaurer dans les plus brefs délais une « Unité d'enquête » indépendante des corps policiers, unité ayant pour mandat de procéder aux enquêtes sur les événements relevant de la Politique ministérielle afin de lever toute ambiguïté quant à l'impartialité des enquêteurs chargés de faire de telles enquêtes.

## **ACTIONS MENÉES PAR NOTRE MOUVEMENT DEPUIS LES ÉVÉNEMENTS**

Le Mouvement Solidarité Montréal-Nord est un mouvement *ad hoc* qui a été créé à suite de l'émeute des 10 et 11 août 2008. Notre première action a été de faire publiquement un appel au calme aux citoyens du quartier. Nous les avons alors conviés à faire confiance à l'enquête menée par la Sûreté du Québec afin de faire toute la lumière sur les événements ayant conduit au décès de M. Fredy Villanueva.

Dans les deux semaines qui ont suivi, les membres de notre Mouvement ont effectué une présence terrain intensive afin de rassurer les citoyens et d'être à l'écoute de ce qu'ils avaient à dire. Ils ont alors recueilli des centaines de témoignages de citoyens du quartier qui pointaient tous dans les mêmes directions : sentiment d'être des citoyens de seconde classe et problèmes importants avec la police. Pour eux, la mort de M. Fredy Villanueva était la goutte qui avait fait déborder le vase. À ce propos, l'état d'esprit d'un grand nombre d'entre eux était le suivant face au travail policier : « Jusqu'ici, la police nous écoeûrait. Maintenant, elle se permet même de tuer un de nos enfants. » La colère, voire la haine, à l'égard des policiers était palpable. Dans ce contexte, nous avons insisté auprès des autorités policières pour que les policiers déployés sur le terrain suite à l'émeute fassent preuve plus que jamais d'un comportement professionnel exemplaire. Pour nous, il était des plus importants de calmer le jeu, conscients qu'une policière avait été blessée par balle au cours de cette émeute et craignant, à juste titre selon les informations que nous avons, que certains jeunes membres de gangs en veuillent à passer à une autre étape, létale cette fois.

Dans un autre ordre d'idées, certains de nos membres ont accompagné la famille Villanueva dans l'organisation des funérailles de leur fils. Nous avons également encouragé les citoyens du quartier à participer à une épluchette de maïs organisée spontanément par certains d'entre eux en vue de recueillir des fonds pour payer les funérailles. De son côté, un de nos membres, Les Fourchettes de l'Espoir, a organisé un radio-thon qui a permis de couvrir les frais des funérailles. Notre action auprès de la famille Villanueva et surtout le leadership de la sœur aînée de M. Fredy Villanueva, Mme Patricia Villanueva, a permis que ces funérailles se déroulent dans un état d'esprit empreint par une quête de vérité, de justice et de paix.

Toujours au cours de cette même période, nous avons eu un grand nombre de rencontres avec des acteurs politiques de premier plan (les maires MM. Gérald Tremblay et Marcel Parent, la députée et ministre, Mme Line Beauchamp, la cheffe de l'opposition officielle, Mme Pauline Marois, etc.) afin de leur faire part de nos constats et de nos recommandations. Ces dernières portaient sur deux temps distincts : le court terme et le long terme. Le court terme consistait en la mise en œuvre d'un plan d'urgence visant à calmer le jeu au cours des semaines et des mois suivants et ce, par le biais d'un grand nombre d'activités d'animation citoyenne. De son côté, le long terme visait la mise en place d'une série de moyens ayant pour objectif de prévenir la réapparition de tels événements.

Pour nos membres, les semaines suivantes ont été marquées par la tenue d'un grand nombre d'activités citoyennes. Elles ont aussi donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs chantiers de réflexion sur l'avenir de Montréal-Nord. Ces chantiers se sont déroulés tout au long de l'automne 2008 sous l'égide de Montréal-Nord en santé. Nos membres ont été fort actifs lors

de ceux-ci. Ces chantiers leur ont entre autres permis de demander au SPVM de faire un changement de cap important dans sa façon d'intervenir à Montréal-Nord et dans son quartier Nord-Est en particulier.

Un troisième temps fort de nos activités a été le moment de l'annonce de la décision du Directeur des poursuites criminelles et pénales suite au dépôt du rapport de la Sûreté du Québec. Nos membres sont alors retournés sur le terrain afin, si nécessaire, de calmer le jeu. L'annonce en début décembre de cette décision et les explications qui l'accompagnaient n'ont alors pas provoqué d'esclandre dans la rue. Par contre, elles laissaient en suspend plusieurs questions pouvant alimenter la rumeur populaire, d'où l'intérêt d'avoir une enquête publique sur l'événement. Suite à cette annonce, le Ministre de la Sécurité publique du Québec a ordonné la tenue d'une Enquête publique du Coroner sur la mort de M. Fredy Villanueva.

Nos membres ont choisi de faire une demande de participation à cette enquête du Coroner. Notre Mouvement a alors été désigné à titre de partie intéressée à l'enquête. Constatant le déséquilibre des forces en présence, puisque seule la « partie policière » était dûment représentée, il a alors pris la décision de se retirer d'un exercice qui pourrait être de nature à raviver les tensions dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Par la suite, le changement de cap du Gouvernement du Québec lui a permis de manifester à nouveau son intérêt à être reconnu en tant que partie intéressée. De nouveau, il a obtenu ce statut. De retour aux travaux de la Commission, il y a participé bénévolement, dans la mesure de ses modestes moyens. Cette participation lui a permis d'y faire un certain nombre d'interventions. Elle lui permet maintenant de faire le dépôt du présent mémoire.

Par ailleurs, nos membres se sont investis dans les activités de la table de quartier Montréal-Nord en santé et ont contribué à ce qu'un sérieux coup de barre soit donné à celle-ci. Ils s'investissent également dans les activités de revitalisation urbaine intégrée qui se font dans le quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Certains d'entre eux participent également aux travaux de la Table Paix et Sécurité urbaines de Montréal-Nord, table mise en place par les autorités politiques de l'Arrondissement de Montréal-Nord dans l'année qui a suivi l'émeute.

Enfin, tous ont pu noter les efforts considérables déployés depuis août 2008 par le SPVM en général et le PDQ-39 en particulier pour améliorer leurs relations avec les citoyens du quartier Nord-Est de Montréal-Nord. Nos membres les invitent à poursuivre en ce sens, ayant déjà constaté les effets bénéfiques qui en découlent.

## CONCLUSION

La Commission d'enquête publique du Coroner sur la mort de M. Fredy Alberto Villanueva va bientôt amorcer sa dernière phase. D'ici peu, Monsieur l'honorable juge André Perreault aura à rédiger son rapport officiel sur les causes et circonstances de la mort de M. Villanueva. Comme bien d'autres acteurs sociaux, le Mouvement Solidarité Montréal-Nord a réclamé la tenue d'une telle enquête car il lui apparaissait des plus importants que les faits entourant cet événement extrêmement malheureux soient rendus publics. En effet, trop de questions pouvant alimenter la rumeur publique seraient restées en suspens. À cet égard, notre Mouvement estime qu'en soi, l'exercice des audiences publiques qui s'est déroulé ici depuis plusieurs mois, a déjà permis d'élucider bon nombre d'entre elles.

Certes, le processus de ces audiences publiques a été long. Toutefois, l'approche pondérée choisie par le Coroner a permis de maintenir un climat de travail relativement paisible tant entre les parties intéressées qu'à Montréal-Nord et ce, dans un contexte qui aurait pu s'avérer explosif. Nous ne pouvons que remercier le Coroner d'avoir mené son travail avec autant de doigté.

Par ailleurs, le Mouvement Solidarité Montréal-Nord veut indiquer sa confiance dans le travail d'analyse et de réflexion qu'aura maintenant à effectuer le Coroner. À cet égard, notre Mouvement estime que celui-ci est actuellement la personne la mieux placée pour nous indiquer ce qui s'est le plus vraisemblablement passé ce soir-là, eu égard aux éléments de preuve qui lui ont été fournis. En ce sens, nous voulons dès à présent lui indiquer qu'il est dans notre intention de faire la promotion du contenu de son rapport au sein de notre communauté lorsqu'il sera rendu public. Nous entendons utiliser ce rapport pour faire contrepoids aux discours parfois simplistes (pro-jeunes ou pro-policiers) que certains voudront probablement continuer à alimenter chez nous.

Enfin, le Mouvement Solidarité Montréal-Nord entend faire en sorte que le rapport du Coroner ne reste pas lettre morte. À eux seuls, les coûts inhérents à la tenue de la présente Enquête justifient le fait que ce rapport n'aille pas sur les « tablettes ». Nous sommes convaincus qu'il y aura là des leçons collectives à tirer des événements tragiques du 9 août 2008, événements où non seulement une personne a perdu la vie, mais aussi événements qui ont été à l'origine de la première émeute « de banlieue » à survenir au Québec.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Boucher, Manuel et Mohamed Belquasmi, « Jeunes turbulents et intervenants sociaux », *Revue Sociétés et Jeunesse en difficulté*. Dossier : *L'inclusion sociale en pratique. Intervention sociale et jeunes marginalisés en Europe*. Numéro hors série, [en ligne]. URL : <http://sejed.revues.org/index6648.html> , consulté le 7 juillet 2010.

Castel, Robert. La discrimination négative. Le déficit de citoyenneté des jeunes de banlieue, *Annales HSS*, No 4, juillet-août, 2006, pp 777-808.

Kokoreff, Michel. Du stigmatisme au ghetto. De la difficulté à nommer les quartiers. *Informations sociales*, Vol. 5, no 141, 2007, pp. 86-95.

Kokoreff, Michel, Odile Steinauer et Pierre Barron, « Les émeutes urbaines à l'épreuve des situations locales », *SociologieS* [En ligne], Grands résumés et débats, Enquêter à chaud, mis en ligne le 18 juillet 2007, URL : <http://sociologies.revues.org/index254.html> , consulté le 22 juin 2010.

Mohammed, Marwan. « Les voies de la colère : « Violences urbaines » ou révolte d'ordre politique » ? L'exemple des Hauts-de-Seine à Villiers-sur-Marne », *Socio-Logos. Revue de l'association française de sociologie* [en ligne], Vol. 2, 2007, mis en ligne le 18 juin 2007. URL : <http://soio-logos.revues.org/352> , consulté le 14 avril 2010.

Mohammed, Marwan et Laurent Mucchielli. « La police dans les quartiers populaires : un vrai problème ! », *Mouvements*, no 44. mars-avril, pp. 58-66.

Mucchielli, Laurent. L'expertise policière des « violences urbaines ». *Informations sociales*, no 92, 2001, pp. 14-23

Revue Cultures et Conflits (1992). Numéro spécial sur les *Violences urbaines*, No 6 (été 1992), [mis en ligne le 6 janvier 2003]. URL : <http://conflits.revues.org/index672.html>, consulté le 2 novembre 2010.

Wacquant, Loïc. La tornade sécuritaire mondiale, Néolibéralisme et châtimeur à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, *Mouvements*, [En ligne] <http://www.mouvements.info/La-tornade-securitaire-mondiale.html>